



TDF Micro Sud-Ouest

29 et 30 Juin 2019

Lac de Montbel, Rives de Léran
Club de Voile des Rives de Léran
5A

1 REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017/2020).

2 PUBLICITE DE L'EPREUVE

Application du code de publicité World Sailing et des prescriptions de la Fédération Française de voile

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les bateaux peuvent se pré inscrire en cliquant sur le lien suivant : <http://bit.ly/2Zid4E7>.

3.2 La régata est ouverte aux séries : MICRO, A, R1, B, L OSIRIS.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité.

4 DROITS A PAYER

Les droits d'inscription : 15€ par bateaux.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 29 juin 2019 de 9h à 13h.

5.2 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
29 Juin 2019	14h00
30 Juin 2019	10h00

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées au tableau officiel
- Les parcours seront remis sur place lors de la confirmation des inscriptions ;
- Disponibles pour information seulement sur le site internet du club.



PARTENAIRE



PARTENAIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile. membre

7 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits et/ou côtiers

8 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un jugement semi-direct sur l'eau sera mis en place.

9 CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

Un classement OSIRIS sera établi pour toutes les séries, un classement en temps réel sera établi pour la classe Micro.

10 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots

13 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14.1 Repas :

- Le vendredi soir, des bénévoles seront présent pour vous accueillir, merci de nous indiquer votre heure d'arrivée. Vous pourrez dîner sur place ou au restaurant La Régate situé juste au-dessus du club de voile.
- Le repas des équipages aura lieu sur le site du CVRL, vous devez vous inscrire avant le 25 juin 2019 sur le lien suivant : <http://bit.ly/2Zid4E7> – Prix : 20€ par personne (15€ pour les moins de 14 ans).
- Un panier repas est proposé pour 6€, vous devez vous inscrire avant le 25 juin 2019 sur le lien suivant : <http://bit.ly/2Zid4E7>.
- Logement : Notre partenaire le Camping la régata propose une réduction de 10% aux régatiers ainsi qu'à leurs accompagnants.

14.2 Contacts :

Club de Voile des Rives de Léran :

Jonathan Commissaire

president@cvrl.fr

06 83 01 32 52

Gaëtan Mieulet

secretaire@cvrl.fr

06 46 27 14 15

Hébergement / Restauration

Camping La Régate

contact@campinglaregate.com

06 08 48 08 63

Restaurant La Régate

06 86 52 73 23